



Projet financé par l'Union Européenne
Projet mis en oeuvre par l'OIM

RESEARCH BRIEF Migration de retour : trafic et traite des migrants ivoiriens le long de la route méditerranéenne centrale et occidentale

Août 2021

Cette recherche s'inscrit dans le cadre de l'Initiative conjointe Union Européenne (UE) - Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour la protection et la réintégration des migrants en Côte d'Ivoire, en collaboration étroite avec le gouvernement de Côte d'Ivoire.



Migrante de retour en Côte d'Ivoire et son enfant, Abidjan, 2020. Copyright © OIM/Mohamed DIABATE

Selon la Convention de Palerme (2000), l'expression « traite des personnes » (trafficking en anglais) désigne : « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages ; pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. »

L'expression « trafic illicite de migrants » (smuggling en anglais) désigne le fait « d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État. »

MÉTHODOLOGIE

4 groupes de discussion (FGD), 10 entretiens semi-directifs, 500 entretiens téléphoniques avec des femmes et des hommes assistés dans leur retour volontaire en Côte d'Ivoire.

Entre janvier 2017 et décembre 2020, 8 497 migrants (dont 76% d'hommes et 24% de femmes) ont été assistés dans leur retour volontaire en Côte d'Ivoire principalement depuis le Niger (33%), la Libye (29%), le Maroc (14%) et la Tunisie (11%). Etant donné le nombre élevé de victimes de traite ivoiriennes identifiées par l'OIM, cette recherche s'est donnée pour objectif de mieux comprendre les conditions de départ ainsi que de saisir à quel moment les migrants ivoiriens passent d'une migration volontaire à une situation de trafic illicite voire de traite de migrants.

On peut distinguer deux principales routes migratoires empruntées par les Ivoiriens de retour, 36% (68% des femmes) se rendent dans les pays du Maghreb par avion ; tandis que 64% (70% des hommes), empruntent la voie terrestre via le Burkina / Mali / Niger / Algérie / Libye. Dans les deux cas les migrants disent avoir eu recours à des intermédiaires, souvent appelés « coxeurs ».

Passeurs, trafiquants et coxeurs :

Le terme « coxeur » désigne pour les migrants ivoiriens l'ensemble des personnes qui facilitent, contre rémunération, leur voyage, y compris le transport, le passage de frontières, l'hébergement, l'obtention de passeports ou encore l'accès à un emploi sur la route. Selon le service rendu, ces coxeurs jouent donc un rôle pouvant être celui d'un simple facilitateur de contacts ou de référencement, d'un passeur, voire même de trafiquant. Si les migrants leur accordent beaucoup de confiance dans l'organisation de leur voyage, la grande majorité reconnaît que ces coxeurs les ont arnaqués et ont profité de leur vulnérabilité.

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Les migrants se déclarant de nationalité ivoirienne sont parmi les dix premières nationalités de migrants à arriver sur les côtes italiennes et espagnoles depuis 2016, malgré une diminution régulière du nombre d'arrivées pour toutes les nationalités sur la période de 2017 à 2020 (OIM, DTM, 2020).

70%
DES MIGRANTS DE RETOUR ONT VÉCU
UNE SITUATION D'EXPLOITATION AU
MOINS UNE FOIS AU COURS DE LEUR
MIGRATION.

PRINCIPALES ROUTES EMPRUNTÉES AU DÉPART

Pour 70% des enquêtés, le départ est motivé par la recherche de meilleures opportunités économiques.

Il s'agit d'une migration autonome et volontaire mais peu informée puisqu'une grande majorité (plus de 70%) des migrants de retour déclarent ne pas s'être renseignés auprès de sources fiables sur les conditions d'entrée et de résidence dans les pays de destination. Ce manque d'informations renforce leur vulnérabilité face aux passeurs et trafiquants.

La voie aérienne

Il existe une première route aérienne vers les pays du Maghreb que sont le Maroc et la Tunisie (pays qui ne requièrent pas de visa pour les citoyens ivoiriens dans le cadre d'un séjour touristique de maximum 90 jours), principalement empruntée par les femmes qui décident de partir dans un contexte de forte pression économique et sociale pesant sur les mères célibataires.

83%
DES MIGRANTS DE RETOUR
PARTANT PAR LA VOIE AÉRIENNE
DÉCRIVENT DES RELATIONS AVEC
LES FACILITATEURS DE VOYAGE
QUI RÉUNISSENT LES CRITÈRES DE
TRAITE DES PERSONNES.



Projet financé par l'Union Européenne
Projet mis en oeuvre par l'OIM

RESEARCH BRIEF Migration de retour : trafic et traite des migrants ivoiriens le long de la route méditerranéenne centrale et occidentale

Août 2021

« On peut basculer rapidement d'un statut à un autre. Il s'opère un trafic illicite d'un point A à un point B. Si j'arrive au point B, les conditions ont changé « Oui je t'ai emmené au point B mais finalement, ça m'a coûté plus cher. Si tu ne peux pas me rembourser, je te mets dans un travail ». Si tu te rends compte de l'extrême vulnérabilité d'une personne, alors tu en profites. Il est important de ne pas dissocier les deux (sans pour autant les confondre) : tu peux avoir sollicité le trafic illicite et te retrouver dans une situation de traite, par exemple les cinq mois en Tunisie sans travailler et devenir une victime (même si tu avais sollicité des services au départ). Souvent les migrants qui sont victimes de trafic et/ou de traite d'êtres humains, ne sont pas au courant des termes de l'échange ou les termes changent au cours du parcours migratoire sans qu'ils en soient avertis. »
(Entretien avec la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur)

On note que 48% des migrants de retour qui ont voyagé par avion (55% des femmes et 42% des hommes) n'ont pas acheté eux-mêmes leur billet d'avion mais ont eu recours à un intermédiaire. Dans ce cas, le billet a le plus souvent été payé par l'intermédiaire contre remboursement une fois la destination atteinte. Ce mécanisme décrit par les Ivoiriens comme « mise sous contrat » rempli dans les faits les critères de la traite des personnes puisque contrairement à ce qui avait été promis, les personnes se retrouvent dans une situation d'exploitation dès leur arrivée dans le pays de destination (travail forcé, travail non rémunéré, confiscation des documents d'identité, absence de rémunération).

Par ailleurs, dans près de 40% des cas, les migrants de retour se sont retrouvés sans document d'identité au cours de leur parcours migratoire, notamment après qu'on leur ait confisqué. La confiscation des documents d'identité constitue également un indicateur de traite, la personne étant contrainte de travailler sans rémunération afin de pouvoir les récupérer.

Rares sont les migrants qui ont eu recours à un passeur au départ de la Côte d'Ivoire, pour lequel un billet de bus suffit. La grande majorité des migrants ont sollicité des passeurs afin de traverser des frontières de manière irrégulière (c'est-à-dire sans les documents de voyages requis, ou encore en dehors des points d'entrée officiels), notamment les frontières suivantes : Mali – Algérie, Niger – Algérie, Algérie-Libye ou encore Tunisie – Libye. De plus, pour circuler au sein de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), il est toutefois nécessaire d'être muni d'un document pouvant attester de son identité et de sa nationalité.

Parmi les migrants de retour ayant voyagé par avion pour les pays du Maghreb, 24% (dont 36% des femmes et 15% des hommes) ont été victimes de traite dès leur départ de Côte d'Ivoire et 43% (dont 51% des hommes 34% des femmes) une fois sur place. On note également davantage de trafic illicite de migrants sur les routes terrestres.

Les principaux risques de trafic et de traite des êtres humains se situent dans le mouvement, une fois que les migrants ont quitté leur pays d'origine, soit sur la route, soit dans les pays de transit et de destination.

« Arrivée au Maroc, il y avait deux Ivoiriens sur place. Ils ont pris un appartement dans lequel ils stockaient les filles en attendant de les placer. » (FGD avec des femmes migrantes de retour à Abobo)

1 homme sur 3

A ÉTÉ VENDU PAR SON PASSEUR AU MOINS UNE FOIS.

PARCOURS MIGRATOIRE ET EXPLOITATION DES MIGRANTS IVOIRIENS DE RETOUR

CONCLUSION

75%
DES MIGRANTS AYANT EMPRUNTÉ LA VOIE TERRESTRE ONT EU RECOURS À UN PASSEUR POUR ATTEINDRE LE PAYS DE DESTINATION.

50%
DES MIGRANTS DE RETOUR ONT CONNU LE TRAVAIL FORCÉ ET/OU NON RÉMUNÉRÉ AU COURS DE LEUR MIGRATION.

La route terrestre

Parmi les hommes enquêtés, 70% ont utilisé la voie terrestre pour quitter la Côte d'Ivoire. Les principaux pays atteints par la voie terrestre sont l'Algérie, la Libye ou le Maroc (principalement via le Burkina Faso, le Niger ou encore le Mali). Ils ont majoritairement sollicité l'appui de passeurs et de facilitateurs de voyage aux différentes étapes de leur parcours pour des services tels que les conseils sur l'itinéraire à suivre, l'hébergement ou un emploi temporaire pour financer la suite du voyage et assurer les moyens de subsistance.

Les risques de trafic abusif et de traite des migrants ivoiriens sont présents dans toutes les étapes du parcours migratoire le long des routes méditerranéennes, avec davantage de risques de traite dès le départ de la Côte d'Ivoire pour les pays du Maghreb.

50%
DES MIGRANTS DE RETOUR ENQUÊTÉS ONT CONNU LA DÉTENTION AU MOINS UNE FOIS AU COURS DE LEUR PARCOURS MIGRATOIRE.

Le manque d'informations fiables, leur statut administratif irrégulier, la persévérance dans la poursuite du projet migratoire pour offrir un avenir meilleur à leur famille, notamment les femmes célibataires ayant des enfants à charge, ont exposé les migrants de retour à des risques qui les ont rendus vulnérables vis-à-vis des passeurs et trafiquants qui en ont tiré profit.

Le trafic illicite et la traite des migrants le long des principales routes migratoires méritent l'attention des gouvernements, bailleurs de fonds et acteurs humanitaires impliqués afin d'adresser le problème, de mettre en place des mécanismes appropriés de prévention, de protection et de poursuite judiciaire. La coordination et collaboration entre les États semblent être une étape clé afin de diffuser un message commun à destination des passeurs et trafiquants mais aussi par exemple l'encadrement du recrutement de la main d'œuvre et le renforcement des mécanismes de protection des travailleurs migrants dans la région (OIM, 2020).